

## **VILLE DE SAINT-PASCAL**

# **AVIS PUBLIC**

### **RÔLE TRIENNAL 3<sup>ième</sup> ANNÉE**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal que :

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2018, 2019 et 2020 de la Ville de Saint-Pascal a été déposé à mon bureau le 12 septembre 2019.

Pour l'exercice financier 2020 du rôle d'évaluation foncière 2018, 2019 et 2020 de la Ville de Saint-Pascal, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 201-2017 de la MRC de Kamouraska, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 201-2017 sont disponibles au bureau de la MRC de Kamouraska à l'adresse mentionnée plus bas ainsi qu'à l'hôtel de ville de Saint-Pascal au 405, rue Taché.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire mentionné dûment rempli ou par son envoi, par courrier recommandé à la MRC de Kamouraska, à l'attention de Monsieur Jean Lachance, directeur général et secrétaire-trésorier au 235, rue Rochette, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Saint-Pascal, ce 1<sup>er</sup> jour d'octobre 2019.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal le Placoteux du 9 octobre 2019 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Signé à Saint-Pascal, ce 1<sup>er</sup> jour d'octobre 2019.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA